

Compte-rendu de la réunion de conseil du 03/11/2014

L'an deux mille quatorze, le 03 du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Etaient présents :

- ✓ Mesdames Isabelle Denis, Martine Frogeais, Laurence Morice, Chrystèle Lefevre. Pauline Saglio Anne Marie Morlier, Bernadette Combettes,
- ✓ Messieurs Melot Pierre et Michel, Dominique Grégoire, Gilbert Georgeault, Samuel Tauvry, Armel Godais, Yves Lehuerou Kerisel, Benoit Poulain,

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Anne Marie MORLIER

1) Rue des Arts (Présentation du Projet 2015)

Présentation de la nouvelle équipe « Rue des Arts » et présentation du projet 2015.

Pascaline BEAUFILS et Pauline LEGAL sont intervenues au début du conseil pour présenter le projet 2015-2017 de « Rue des Arts » et la nouvelle réorganisation du bureau.

2) le taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de MOULINS (Nomenclature : 7.10)

Les communes peuvent bénéficier d'une part communale de la taxe d'aménagement pour financer leurs actions et opérations (ARTICLE I33-1 du code de l'urbanisme). Cette taxe est soumise à délibération pour :

- Soit l'instaurer, soit la renouveler soit y renoncer
- Mettre en place un ou plusieurs taux d'imposition
- Mettre en place d'éventuelles exonérations (facultatives)

Vu la délibération du 04/11/2011 instaurant la taxe d'aménagement à 2% et les exonérations arrive à terme le 31/12/2014

la liste des exonérations totales ci-dessous :

- Les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique,
- Les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financées par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- Certains locaux des exploitations, des coopératives agricoles et des centres équestres,
- Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres d'opération d'intérêt national (OIN),
- Les constructions et aménagements réalisés dans les zones d'aménagement concerté (ZAV),
- Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres de projet urbain partenarial (PUP),
- Les aménagements prescrits par un plan de prévention des risques sous certaines conditions,
- La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit et démolit depuis moins de dix ans sous certaines conditions,
- La reconstruction de locaux sinistrés sous certaines conditions,
- Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m²,

A l'unanimité, le conseil décide d'augmenter la taxe. Le taux applicable au 01/01/2015 sera de 2.50 %.

La présente délibération sera reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3) REDEVANCE sur L'EAU pour L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs actuels, pour la redevance de l'eau pour l'assainissement collectif sont de 82 € par an, plus 1.19 € du m³, délibération du 24/09/2012.

Actuellement, tout logement raccordable mais pas abonné à VEOLIA (c'est-à-dire ceux qui utilisent l'eau d'un puit) est facturé d'office et annuellement sur la base d'un forfait de 30 m³ par an plus la part fixe, et ce depuis 2010.

Le conseil décide d'augmenter les taux de 2 % sur la partie fixe et 2 % sur la partie consommation à compter du 01/01/2015,

Les tarifs applicables à partir du 01/01/2015, pour la redevance de l'eau pour l'assainissement collectif sera de 83.64 € par an, plus 1.21 € du m³

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

4) Assurance de la commune

La commune de moulins a demandé à différents organismes d'assurance de faire des devis en fonction des besoins de la collectivité.

Après analyse du récapitulatif des différents tarifs d'assurance, le conseil Municipal décide de maintenir le prestataire actuel c'est-à-dire MMA ASSURANCE.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

5) Site internet

La demande de création de site de moulins sur les campagnols.fr a été faite. Les mots de passe et identifiant seront transmis dans un délai de 3 semaines environ. En attendant, les tâches pour l'élaboration du site sont réparties.

La commission travaille actuellement sur l'élaboration du site internet.

6) Présentation de la réservation en ligne de la médiathèque

Le Rouedad des Médiathèques des Portes de Bretagne propose des services plus élargies et les fonds des 5 médiathèques ont été mis en commun et sont consultables sur le site internet, de plus la réservation peut se faire en ligne à l'adresse mail suivante : <http://www.rouedad-portesdebretagne.net>.

Une présentation du site internet a été faite au conseil. Pour avoir accès au site, il faut adhérer auprès de la bibliothèque, une carte d'adhérent vous sera remise avec un identifiant et un mot de passe. Le coût de l'adhésion est de 11.00 € par famille.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

7) indemnité de conseil et de confection de budget au trésorier municipal

En application des dispositions de l'article 97 de la Loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution des indemnités de conseil et de confection de budget allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs municipaux des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

M. le Maire indique au CM, qu'une indemnité annuelle est allouée au Comptable du Trésor, que M. Bruno LE BERRE a été nommé à compter du 01 Mars 2012 et qu'il y a lieu de lui verser ces indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le versement de ces indemnités au prorata de son temps passé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

8) indemnité de gardiennage

Une indemnité de gardiennage de l'église et gestion de la salle communale est versée chaque année à Mme BIGOT.

- indemnité de gardiennage de l'église en 2013 pour un montant de: 327.81 €.
- indemnité de la gestion de la salle communale en 2013 pour un montant de: 403.49 €

Le conseil Municipal valide le versement des ces indemnités.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

9) PRIMES de FIN d'ANNEE et REGIME INDEMNITAIRE (IEMP) 2014

M. le Maire invite le Conseil municipal à délibérer et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires pour attribuer les primes de fin d'année et le régime indemnitaire (IEMP) aux agents communaux, pour l'année 2014.

En 2013, la prime de fin d'année attribuée à tous les agents était :

-230 € M. FESSELIER

-115 € Mme BEDEL

-115 € Mlle REQUET

En 2013, le régime indemnitaire forfaitaire (IEMP) attribué à tous les agents était :

-530 € M. FESSELIER, agent technique principal

-265 € Mme BEDEL, agent technique territorial

-265 € Mlle REQUET, agent technique territorial

Le conseil municipal décide d'attribuer les primes de fin d'année au prorata du temps de travail, soit :

250 € pour Mr FESSELIER

220 € pour Mme BEDEL

115 € pour Melle REQUET

Et pas de modification pour les indemnités forfaitaires.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

10) REGIME INDEMNITAIRE (IEMP) 2015

La délibération sur le régime indemnitaire pour 2015 est reportée au prochain conseil.


Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

11) questions diverses

- Porte de placard dans la cantine municipale : Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise GENDRON, pour un montant de 825.42 €.
- Décoration de Noël : prévoir une journée pour la préparation des décors de Noël, et mise en place jeudi 4/12/2014.
- Radar pédagogique : mise en place prévu dans la semaine.

La secrétaire de séance

Anne marie MORLIER



Le Maire

Pierre MELOT

